



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

routes

Question écrite n° 93145

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les difficultés rencontrées par les habitants du sud de l'Île-de-France pour se rendre vers la Normandie et le nord-ouest de la France. En effet, le trafic automobile étant en constante augmentation, les autoroutes A 6, A 86 ou A 12 et la nationale n° 118 sont très régulièrement saturés. La seule solution à moyen terme à ces bouchons consiste à prolonger la « Francilienne » vers l'ouest de Paris. Il lui demande si le Gouvernement entend procéder rapidement aux travaux nécessaires à cette prolongation.

### Texte de la réponse

Les violences routières font l'objet d'une préoccupation constante des pouvoirs publics qui sont en contact régulier avec les associations dont le rôle, pour sensibiliser nos compatriotes au respect de la règle, est fondamental. La douleur des familles et des proches de victimes de la route rappelle lors de chaque accident dramatique le caractère insoutenable de cette situation. C'est la raison pour laquelle une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour la sécurité routière, adoptée en 2005, encourageait les pays à célébrer chaque année, le troisième dimanche de novembre, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route. C'est ainsi que depuis cinq ans des manifestations ont lieu dans plusieurs pays des différents continents à cette date. La forme que prennent les différentes actions conduites est en général à l'initiative des associations de victimes de la route (ex. : illuminations de maisons à la bougie dans le sud de la France). Enfin, afin d'aider les victimes de la route, un guide juridique élaboré par la délégation interministérielle à la sécurité routière, avec le concours précieux des associations de victimes, vient d'être diffusé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93145

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2010, page 12183

**Réponse publiée le :** 6 décembre 2011, page 12894